

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 14.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 15 MAI 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 12
- Votants : 13 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représentés : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Attribution du marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée

Dans le cadre de la compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, par délibération n° 314.17 du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire la gestion et l'entretien des itinéraires de randonnées. Ainsi, la CCSB assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien et d'aménagement des sentiers localisés sur son territoire. Ce réseau comprend des itinéraires de randonnée pédestre et Vélo Tout Terrain.

Pour faciliter l'orientation des randonneurs, par délibération n° 30.22 du 13 juin 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché de refonte de la signalétique directionnelle des sentiers, sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande, alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Fourniture de signalétique
- Lot n°2 : Pose de la signalétique
- Lot n°3 : Création graphique

Le marché est prévu pour une durée totale de 4 ans. Le montant de cet accord-cadre était estimé à 90 000 € HT.

Après appel public à la concurrence lancé le 28 mars 2023, 9 entreprises ont déposé des offres réparties de la manière suivante :

- Pour le lot n°1 : 3 offres (AD Production, AZUR Signalétique et SARL BOA) ;
- Pour le lot n°2 : 3 offres (SAMSE, AZUR Signalétique et SARL BOA) ;
- Pour le lot n°3 : 8 offres (MODUS Opérandis, Studio Sandy Champion, Lum'n, AD Production, Autrement dit communication, Elisa Rivas, AZUR Signalétique et SARL BOA).

Après l'analyse des offres conformément aux critères mentionnés dans le règlement de la consultation (prix : 60% et technique 40%), il est proposé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n°1 : Fournitures de signalétique
« SARL BOA – 800 Rue Guynemer – 38 190 Villard-Bonnot » pour un montant de 50 922 € HT, soit 61 106,40 € TTC.
- Lot n°2 : Système de fixation
« SAMSE Sisteron – Route de Gap – 04 200 Sisteron » pour un montant de 8 744,90 € HT, soit 10 493,88 € TTC.

Par procès-verbal en date du 15 mai 2023, le président a décidé de classer sans suite le lot n°3 « Création graphique » pour des motifs d'intérêt général.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- attribue le lot 1 du marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée à l'entreprise « SARL BOA »,
- attribue le lot 2 du marché pour la refonte de la signalétique directionnelle de randonnée à l'entreprise « SAMSE Sisteron »
- autorise le président à signer et notifier chacun des lots, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution,
- approuve le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot n°3,
- autorise le président ou son représentant à attribuer, signer et notifier le lot n°3 à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Damien DURANCEAU

Publiée le : **16 MAI 2023**